

Recommandations aux organisateurs de marchés et d'expositions

Planification et organisation du marché ou de l'exposition



Communiquer à l'avance l'horaire

Éviter que les animaux jugés peu avant midi soient présentés le matin déjà avec le pis plein et qu'ils soient ensuite surchargés dans le ring.



Communiquer à l'avance si les chèvres peuvent être traites sur place ou non et, si oui, à quelles heures et dans quelles zones

Aide les éleveurs à mieux planifier les heures de traite afin que l'animal puisse se présenter de manière optimale sans exercer une trop forte pression sur le pis.



Contrôle strict et uniforme des entrées de tous les animaux

- Personnel de contrôle à chaque entrée qui n'est pas fermée à clé
- Prendre des mesures si nécessaire. Voir aussi les tableaux ci-dessous



Communiquer les possibilités de recours

Si un éleveur/une éleveuse n'est pas d'accord avec le pointage de son animal, la première instance de recours est sur place (fixer un délai et le communiquer), la deuxième et dernière instance est la FSEC. Les recours concernant les classements ne sont pas possibles.



Donner aux experts le temps de justifier leurs décisions

Si les experts commentent les classements et les pointages, les éleveurs et le public peuvent mieux les comprendre et les accepter.

Compétences et mesures en cas d'atteintes du règlement

Voir aussi le règlement des concours, marchés et expositions de caprins

A l'arrivée (contrôle d'entrée)	Responsabilité		Mesure
	Organisateur	Expert	
Animaux sérologiquement indemnes de pseudotuberculose	X		Contrôle du certificat
Animaux malades : Ecthyma contagieux, pseudotuberculose, abcès, inflammations oculaires, etc.	X		Renvoi de la manifestation
Animaux manipulés (p. ex. colorés, huilés, tondus, poils arrachés, etc.)	X		Renvoi de la manifestation
Chèvre avec pis trop plein ou lait qui goutte	X		Ordonner la traite sur place
Chèvre aux trayons collés	X		Renvoi de la manifestation

Dans la zone d'attache	Responsabilité		Mesure
	Organisateur	Expert	
Animaux sérologiquement indemnes de pseudotuberculose	X		Installer et marquer une possibilité d'attachement séparée
Animaux malades : Ecthyma contagieux, pseudotuberculose, abcès, inflammations oculaires, etc.	X		Renvoi de la manifestation
Animaux manipulés (p. ex. colorés, huilés, tondus, poils arrachés, etc.)	X		Renvoi de la manifestation
Chèvre avec pis trop plein ou lait qui goutte	X		Ordonner la traite sur place
Chèvre aux trayons collés	X		Renvoi de la manifestation

Pendant les jugements et les concours spéciaux	Responsabilité		Mesure
	Organisateur	Expert	
Animaux malades : Ecthyma contagieux, pseudotuberculose, abcès, inflammations oculaires, etc.	X	X	Renvoi de la manifestation
Animaux manipulés (p. ex. colorés, huilés, tondus, poils arrachés, etc.)	X	X	Renvoi de la manifestation
Chèvre avec pis trop plein	X	X	Classer au dernier rang, Ordonner la traite sur place, Rester dans la zone d'attache
Chèvre avec lait qui goutte	X	X	Exclusion de la manifestation, Ordonner la traite sur place, Rester dans la zone d'attache
Chèvre aux trayons collés	X	X	Traite en présence de l'expert, exclusion & renvoi de la manifestation

Après la manifestation	Responsabilité		Mesure
	Organisateur	Expert	
Infractions aux règlements constatées	X	X	Notification écrite à la FSEC

Pendant la manifestation, il convient de veiller à tout moment au respect du règlement et de réagir en conséquence en cas de non-respect. Les atteintes doivent être immédiatement communiquées par écrit au secrétariat de la FSEC, en même temps que l'envoi de la liste de concours/du classement.

Fédération suisse d'élevage caprin FSEC, www.szzv.ch, État en mai 2024